



DOSSIER DE PRESSE

PREMIER COUP DE PELLE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
DU PROJET « AN DER SCHMËTT » À WECKER
AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DU LOGEMENT

01.03.2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

SOMMAIRE

1. IMPLANTATION ET PRÉSENTATION DU PROJET

- 1.1 Situation géographique
- 1.2 Surface

2. DESCRIPTIF DU PROJET

- 2.1 Programme de construction
- 2.2 Planning
- 2.3 Budget

3. INTERVENANTS

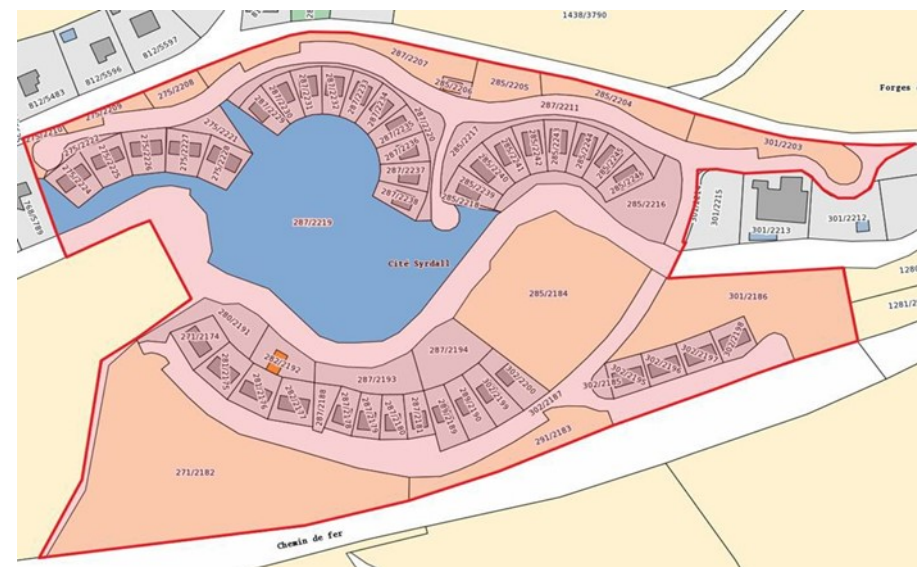
4. PLANS

- 4.1 Plan d'aménagement particulier
- 4.2 Implantation et typologie des logements
- 4.3 Axes de circulation et stationnements
- 4.4 Visualisations

1. IMPLANTATION ET PRESENTATION DU PROJET

1.1 Situation géographique

Wecker est une section de la commune luxembourgeoise de Biver située dans le canton de Grevenmacher.



1.2 Surface

Le projet prend place sur un terrain de 8,5 ha dont une surface de 5,46 ha de projet d'aménagement particulier.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

2.1 Programme de construction

Le Fonds du Logement, en collaboration avec la Commune de Biwer, a le plaisir de procéder au 1^{er} coup de pelle des travaux d'infrastructures du projet « An der Schmëtt » à Wecker.

Terrain

Le projet prend place sur le site l'ancienne « Cité Syrdall » acquise par le Fonds du Logement en janvier 2022 suite à la dissolution du Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall.

Conception

Le plan d'aménagement particulier « An der Schmëtt » a été conçu par le bureau d'études Luxplan et le bureau d'architectes Coeba.

Il prévoit la construction de 164 logements (un logement existant sera intégré au projet). Les maisons, dont 18 abriteront un logement intégré, seront implantées en quinconce, favorisant les lieux de rencontre et d'échange, tandis que les résidences seront implantées en périphérie du quartier. L'ensemble des constructions sera réalisé afin de répondre aux critères de la certification LENOZ.

La Syre, qui traverse le site, sera renaturée sous la régie de la Commune de Biwer, et aménagée d'une passerelle permettant de relier le nord et le sud du quartier.

Afin de favoriser la mobilité douce au sein du quartier, qui bénéficiera, de part sa situation, de la proximité des transports en commun (avec la gare ferroviaire à 700 m et le réseau de bus), la circulation sera limitée à la desserte des habitations, avec des axes principaux de part et d'autre de la Syre et des axes secondaires orientés sur l'espace vert de la vallée. Les stationnements privés seront regroupés sous forme de carports aux entrées du quartier et les stationnements publics prendront place le long des voiries.

Ainsi, le futur quartier « An der Schmëtt » sera harmonieusement intégré dans un environnement agréable et naturel.



Unités de logements réalisées : 164

- 97 maisons unifamiliales (+ 18 logements intégrés)
- 13 maisons bi-familiales
- 23 appartements

Destination

121 logements destinés à la location et 43 logements destinés à la vente

2.2. Planning

Début des travaux d'infrastructures : mars 2022

Début des travaux de construction : fin 2023

Fin prévisionnelle du projet : 2028

2.3. Budget

Les frais d'aménagement et les coûts de construction prévisionnels du projet, bénéficiant du soutien financier du Ministère du Logement, s'élèvent à 135 millions d'euros TTC.

3. INTERVENANTS

Bureaux

Urbanisme :	Ass. momentanée Coeba/Luxplan
Ingénieur Infrastructures :	Ass. momentanée Luxplan/Sortons du Bois
Ingénieur installation photovoltaïque :	Ekos
Ingénieur dépollution :	Ruk
Ingénieur ouvrage d'art :	Simon & Christiansen

Corps de métier

Infrastructures :	Sopinor
-------------------	---------

4. PLANS

4.1 Plan d'aménagement particulier



4.1 Implantation et Typologie des logements



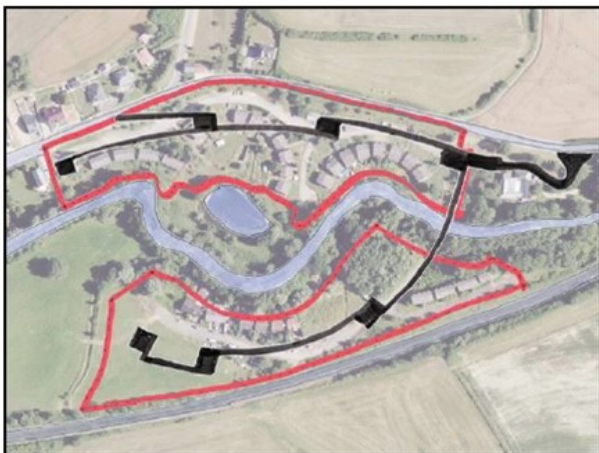
Typologie des logements:

- Maisons bifamiliales
- Maisons unifamiliales
- Maisons unifamiliales jumelées
- Maisons unifamiliales en bande
- Immeubles à appartements

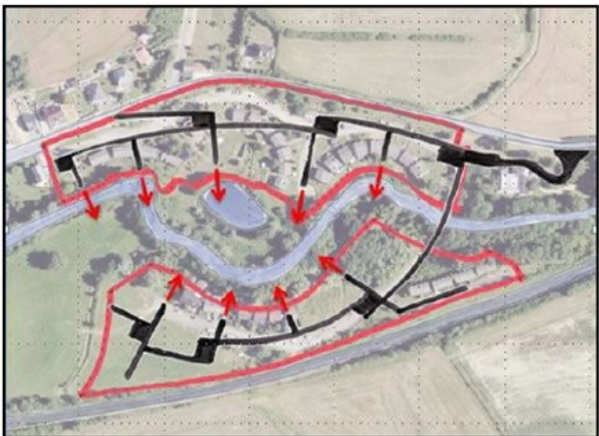


Logements intégrés

4.3 Axes de circulation et stationnements



Axes principaux



4.4 Visualisations





52, Boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg T (+352) 26 26 44 1 info@fondsdulogement.lu